

# Bulletin d'information n° 31

## 27 NOUVEAUTÉS

MISE EN CONFORMITE AVEC LA LOI DIT « LOGICIEL DE CAISSE » :  
BOI-TVA-DECLA-30-10-30-20160803 DU 03/08/2016 APPLICABLE AU 01/01/2018

APERCU DU DOCUMENT PROVISOIRE DE LA FACTURE, AVANT SON EDITION

FIN DU JUSTIFICATIF : FACTURE A 0 POSSIBLE, TRANSFERT EN  
COMPTABILITE DE CELLE-CI

Attention : Cette version est disponible uniquement dans les conditions suivantes :



103 Tournebride  
35600 Sainte-Marie  
Tel : 02 99 72 15 15  
info@eis-informatique.com

## Important : Loi sur les logiciels de caisse

À partir du 1er janvier 2018, il devient obligatoire l'utilisation d'un logiciel de gestion ou d'un système de caisse satisfaisant aux conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données, attestées par un certificat délivré par un organisme accrédité ou par une attestation individuelle délivrée par l'éditeur. Une nouvelle réglementation anti-fraude à la TVA instaurée par la Loi de Finance pour 2016 ([BOI-TVA-DECLA-30-10-30-20160803](#))

### Champs d'application :

Le dispositif visait initialement les logiciels de caisse, de comptabilité et de gestion. Par décision du ministre de l'action et des comptes publics du 15 juin 2017, il a été décidé de recentrer le dispositif pour le simplifier. Ainsi seuls les logiciels et systèmes de caisse, principaux vecteurs des fraudes constatées à la TVA, sont concernés par la mesure.

Cette modification fera l'objet de mesures législatives d'ici la fin d'année, pour une entrée en vigueur du dispositif comme prévu au 1 er janvier 2018.

Ces mesures législatives comprendront également l'exclusion des opérations entre assujettis à la TVA (opérations entre professionnels, B to B) et celle des assujettis à la TVA placés sous le régime de la franchise TVA (notamment autoentrepreneurs) ou qui effectuent des opérations exonérées de TVA.

### Qu'est-ce qu'un logiciel ou système de caisse ?

#### Éléments de réponse :

Un logiciel ou un système de caisse est un système informatisé dans lequel un assujetti enregistre les livraisons de biens et les prestations de services ne donnant pas lieu à facturation au sens du BOI-TVA DECLA-30-20-10. **Autrement dit, un logiciel ou un système de caisse est un système informatisé dans lequel un assujetti enregistre les opérations effectuées avec ses clients non assujettis.**

Ainsi, les logiciels ou systèmes de caisse dans lesquels sont enregistrées les opérations effectuées avec des clients assujettis à la TVA (clients professionnels) ne relèvent pas du champ d'application du dispositif.

En revanche, ceux dans lesquels sont enregistrées les opérations effectuées avec des clients qui ne sont pas assujettis à la TVA (clients particuliers) relèvent du champ d'application du dispositif.

De la même façon, ceux dans lesquels sont enregistrées à la fois les opérations effectuées avec des clients assujettis à la TVA (clients professionnels) et des non assujettis (clients particuliers) relèvent du champ d'application du dispositif.

Il convient de ne pas tenir compte de la qualification du logiciel (de caisse, comptable ou de gestion) en question, mais de retenir sa fonctionnalité de caisse. Ainsi, un logiciel de gestion qui permet l'enregistrement des opérations de ventes ou de prestations de services qui concernent les non assujettis à la TVA (clients particuliers) doit être considéré comme un logiciel ou un système de caisse visé par le dispositif.

En conséquence : Nos logiciels de ventes Galion et de S.A.V. Titan sont concernés par cette loi.

La société E.I.S a mis tout en œuvre pour fournir à ses clients une version majeure 26.a répondant à cette loi.

### Attestation de l'éditeur :

Un logiciel standard d'un éditeur fourni sous forme d'un exécutable et de ses bibliothèques logicielles non modifiables et dont un éventuel paramétrage ne concerne pas les fonctions assurant la sécurisation, l'inaltérabilité, la conservation et l'archivage. L'éditeur de ce logiciel est soumis à une obligation de sécurisation justifiée par un certificat délivré par un organisme accrédité ou une attestation établie par l'éditeur lui-même.

La société E.I.S. attestera dans un premier temps elle-même ses logiciels. Nous nous sommes appuyés sur la documentation technique fournie par la LNE, un des organismes certificateurs à ce jour.

<https://www.lne.fr/sites/default/files/bloc-telecharger/referentiel-certification-systemes-caisse.pdf>

#### Condition d'inaltérabilité :

Pour respecter la condition d'inaltérabilité, l'intégrité des données enregistrées doit être garantie dans le temps par tout procédé technique fiable.

L'administration fiscale n'impose aucune solution technique (empreinte électronique, chaînage des opérations...), dès lors qu'aucune norme fiscale a été prévue par le législateur.

Concernant les systèmes de caisse, la garantie d'inaltérabilité peut être obtenue par plusieurs techniques permettant d'une part d'empêcher l'accès de l'utilisateur à des fonctionnalités de modification des données validées et d'autre part de détecter tout accès/modification des données de règlement. Toute modification ou correction doit être détectable.

Le certificat est associé à la capacité de pouvoir démontrer que les données de règlement n'ont pas été modifiées depuis leur enregistrement initial et doit fournir un système de preuve en ce sens.

Par données de règlement, il faut entendre paiement et facture.

Nous avons choisi de retenir la méthode de chaînage\* et hachage\* des données, conseillée par la LNE.

Cette version majeure de nos logiciels intègre les modifications nécessaires dont une bibliothèque de cryptage fournie le 31 Août 2017 par Prologue Software, bibliothèque fonctionnant exclusivement avec Abal/Criteria 4.

(Les systèmes UseIt 3 et Abal/Criteria 3 Windows ne seront donc pas compatibles.)

#### Condition de sécurisation :

La sécurisation des données vise à s'assurer que les données enregistrées ne peuvent plus être modifiables, sans traces. Il ne s'agit pas seulement de protéger les données contre les modifications par des tiers, ce qui constitue un délit en application des articles 323-1 à 323-3 du code pénal, mais aussi contre des modifications non tracées effectuées par le propriétaire et détenteur des données lui-même.

#### Conditions de conservation et d'archivage :

Il convient de distinguer la condition de conservation des données de la condition d'archivage des données.

La conservation des données détaillées de transaction doivent être conservées « en ligne » dans le système de caisse.

L'ensemble des données doivent être conservées (dans le système de caisse) et archivées (sur support externe et leur inaltérabilité et leur traçabilité doivent être garanties pendant six ans.)

Elles doivent être archivées au moins une fois à la fin de chaque exercice comptable au moyen d'un processus obligatoirement prévu par le logiciel. Elles sont toujours archivées avant un processus de purge.

Pour les logiciels de caisse, on distingue la conservation des données « en ligne » dans le système de caisse, de l'archivage des données sur un support externe.

Les données conservées (en ligne dans le logiciel de caisse) doivent faire l'objet de clôtures journalières, mensuelles et annuelles (ou par exercice).

Hachage\* : Le hachage cryptographique SHA-3 produit une empreinte (clé de 256 bits) mémorisée dans les données. Toute modification des données d'origine est détectée car l'empreinte stockée ne correspond plus à l'empreinte calculée lors la vérification.

*Exemple de clé de hachage SHA-3 de 64 caractères :*

```
F31C06AC22A2A1CC1C724DD141D09C8EAC00DAAF0A5B2C751B243734C88AA579
```

Chaînage\* : Chaque enregistrement est cryptographiquement lié à l'enregistrement que le précède chronologiquement, en incluant dans le calcul de l'empreinte du nouvel enregistrement, l'empreinte de l'enregistrement précédent ainsi que la date et l'heure. Toute modification des données nécessiterait le recalcul de l'empreinte de l'enregistrement modifié ainsi que de tous les enregistrements suivants.



## Facturation clients

### Opérations de caisse : Règlements des impayés / Transferts bancaires

Mise en conformité avec la loi BOI-TVA-DECLA-30-10-30-20160803  
du 03/08/2016 applicable au 01/01/2018 :

#### Inaltérabilité et sécurisation des paiements clients :

- . Un paiement validé n'est plus modifiable, son intégrité se fait par chaînage et hachage des données d'origine.
- . Un paiement non validé n'est plus supprimable, la touche (Suppr) permet de créer automatiquement une annulation du paiement (opération en sens inverse).
- . Un paiement espèce est validé dès sa saisie, les autres moyens de paiement sont corrigés le jour de leur saisi et sont validés la nuit-même.

Exemple d'annulation d'un paiement :

[ Paiement ]					
A	Mode	Libellé	Montant	Ech/Cond	NM
	CH	CHEQUE BANCAIRE	18,46	12/12/2017	
	CH	CHEQUE BANCAIRE	-18,46	12/12/2017	
	CB	CARTE BANCAIRE	18,46	12/12/2017	

#### Inaltérabilité et sécurisation des factures clients :

- . Une facture validée n'est plus modifiable, son intégrité se fait par chaînage et hachage des données d'origine.
- . Une facture éditée du jour est modifiable par des opérations de plus ou de moins, les lignes d'articles figurant sur la dernière édition ne sont pas modifiables, la touche (Suppr) permet de créer automatiquement une ligne d'annulation.
- . Une facture modifiée, basculera automatiquement en avoir si son TTC devient négatif, et inversement pour un avoir dont le TTC devient positif.
- . Une vente ticket éditée et réglée n'est plus modifiable.
- . Toutes les factures sont validées la nuit-même.

Exemple d'annulation d'un article (même chose en gestion d'affaires et en S.A.V. pour les pièces, la M.O. et les frais) :

[ Tout le portefeuille ]								
Référence	Désignation	C	Q.Cdée	Q.Liv	Puv HT	Rem %	Puvn HT	Pvt HT
4EH-00002	SOURIS MICROSOFT COMFORT 4500 OPT 5 BO		1	1	15,38		15,38	15,38

Ce document est une FACTURE éditée,  
la suppression des données d'origine est désormais interdite.  
Souhaitez-vous créer une ligne d'annulation ?

Oui > Non <

[ Tout le portefeuille ]								
Référence	Désignation	C	Q.Cdée	Q.Liv	Puv HT	Rem %	Puvn HT	Pvt HT
4EH-00002	SOURIS MICROSOFT COMFORT 4500 OPT 5 BO		1	1	15,38		15,38	15,38
4EH-00002	SOURIS MICROSOFT COMFORT 4500 OPT 5 BO		-1	-1	15,38		15,38	-15,38
910-005003	SOURIS OPTIQUE LOGITEC M100 3 BOUTONS		1	1	15,92		15,92	15,92

#### Inaltérabilité et sécurisation du suivi du dossier de la facture :

La traçabilité d'une facture (création, modification par opérations de plus ou de moins, éditions...) fait partie intégrante des données de règlement, l'intégrité de celle-ci se fait par chaînage et hachage des données d'origine.

## Fin des justificatifs : Factures à 0 possible

Le numéro de facture faisant parti des données d'origine, les justificatifs (facture à 0 sans numéro) ne peuvent plus être une fonctionnalité du logiciel, ce seront donc des factures à 0 avec un numéro de facture.

Une facture à 0 non validée peut être modifiée et ne plus être à 0 et inversement.

Remarques :

. En cas d'échange de marchandise, il est conseillé de faire un avoir du produit repris puis une facture du nouveau produit, et non une facture à 0.

. Les justificatifs déjà créés resteront des justificatifs.

## Factures à 0 : Transfert en comptabilité

Lors du transfert en comptabilité d'une facture à 0, chaque compte sera valorisé par deux lignes ayant un montant identique, un au débit, l'autre au crédit.

Exemple du transfert en comptabilité de la facture à 0 :

Ligne	Compte-S/CPT	Libellé	Cj	[ Ecritures ]		Pièce	N°Bon / Clé	Contrepart	Date	Pièce
				Débit	Crédit					
000001	411	DIV M MON CLIENT	VE	15,00		17120006	0030106001		12/12/2017	
000002	411	DIV M MON CLIENT	VE		15,00	17120006	0030106001		12/12/2017	
000003	707100	MON CLIENT	VE		15,00	17120006	0030106001		12/12/2017	
000004	707100	MON CLIENT	VE	15,00		17120006	0030106001		12/12/2017	
000005	445712	MON CLIENT	VE		3,00	17120006	0030106001		12/12/2017	
000006	445712	MON CLIENT	VE	3,00		17120006	0030106001		12/12/2017	

## Stockage des factures et tickets

Le document Pdf de la facture ou du ticket, qui est une pièce justificative, est stocké et associé au dossier.

Toute réimpression de la facture ou du ticket se fera en utilisant le Pdf stocké.

Cette fonctionnalité existant pour Uselt depuis la version précédente, est également disponible sous Windows (Monoposte ou Client/Serveur).

## Aperçu du document provisoire / Edition du brouillon

. Il est maintenant possible de faire l'aperçu du document provisoire de la facture :

lorsque la facture du jour n'est pas éditée et que l'aperçu est sélectionné, un menu propose entre l'aperçu du document provisoire et l'aperçu de la facture. Il est possible d'effectuer plusieurs aperçus du document provisoire tant que l'édition (édition, aperçu et email) de la facture n'a pas été réalisée.

. Depuis la fenêtre document, lorsque le document est une commande livrée, la touche (F6) permet d'imprimer un document provisoire chiffré des articles livrés.

Exemple du menu proposant entre l'aperçu du document provisoire et l'aperçu de la facture. (Même chose en S.A.V. et gestion d'affaires)

Visualisation Ventes et commandes Terminé

Dossier : 0030105 MON CLIENT Facture directe Créé par EIS  
 Facture 17120005 du 12/12/2017 35600 STE MARIE Mod. par EIS

Adresses Client à facturer  
 Réf. client MON CLIENT  
 Articles RUE  
 Conditions  
 Paiement 35600 STE MARIE  
 Document 06 05.04.03.01  
 Etat T  
 Mémoire  
 Contact

Aperçu du document provisoire  
 Aperçu de la facture

EDITION DOCUMENT  
 (F1) Retourne dans le bon  
 (F5) Avis seul  
 (F6) Edition  
 (F7) Edition + Avis  
 (F11) Fenêtre paiement  
 (Courier)(Sms)

H.T. 15,38  
 T.T.C. 18,46

15.38  
 T.T.C. : 18,46

(←) Sélection

Cmdt Exemple Cmdt Cmdt Cmdt Cmdt EE Exemple Cmdt Caps Num <S>  
 Prêt MAJ NUM

Exemples de document provisoire et de brouillon :



**E.tudes Informatiques & Services**  
 INFORMATISATION DES ENTREPRISES  
 DE NÉGOCE ET DE SERVICE APRÈS-VENTE

MON CLIENT  
 RUE  
 35600 STE MARIE

Dossier N°30105  
 Du 12/12/2017  
 REF.CLIENT EXEMPLE  
**DOCUMENT PROVISOIRE** du 12/12/2017

Désignation	Qté Livr.	P.U. H.T.	Rem.	P.U. Net	P.T. H.T.	T
SOURIS MICROSOFT COMFORT 4500 OPT 5 BOUTONS USB NOIR	1	15,38		15,38	15,38	6
Dont éco participation DEEE : 0,02 € H.T.						
Total éco participation DEEE : 0,02 € H.T.						

T.V.A. acquittée sur les débits			Ventilation Net H.T.		Montant Brut H.T.	
Taux	Total Net H.T.	Total T.V.A.	Matériels	Logiciels	Remise	Montant Net H.T.
6 TVA 20,0 %	15,38	3,08	15,38	0,00	15,38	15,38
			Services	0,00	Montant T.V.A.	3,08
			Divers	0,00	Montant T.T.C.	18,46
			Mensuel	0,00	Acompte	18,46
Mode de règlement			Montant		Date	
CHÈQUE BANCAIRE			18,46 €		12/12/2017	
Date d'échéance 12/12/2017			Net à payer		0,00	

Une facture non payée à son échéance entraîne son exigibilité, ainsi que des pénalités de retard à raison de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, soit pour le second semestre 2017 : 2,70 % (0,904%).  
 Art. L. 441-5 - Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au deuxième alinéa I de l'article L. 441-6 est fixé à 40 euros.  
 Clause de réserve de propriété : Les marchandises désignées sur ce document restent notre propriété jusqu'à leur complet règlement et peuvent donc donner lieu à reprise si leur paiement n'est pas fait à l'échéance convenue. (Loi n° 80-335 du 12 mai 1980)

E.tudes Informatiques & Services - 103 Tournebride - 35600 Sainte-Marie - Tél. : 02 99 72 15 15 - Fax : 02 99 71 50 67  
 S. A. R. L. au capital de 80 000 Euros - SIRET 388 613 176 00048 - TVA INTRA FR 32388613176 - Courriel : info@eis-informatique.com



**E.tudes Informatiques & Services**  
 INFORMATISATION DES ENTREPRISES  
 DE NÉGOCE ET DE SERVICE APRÈS-VENTE

MON CLIENT  
 RUE  
 35600 STE MARIE

Dossier N°30105  
 Du 12/12/2017  
 REF.CLIENT EXEMPLE  
**BROUILLON** du 12/12/2017

Désignation	Qté Livr.	P.U. H.T.	Rem.	P.U. Net	P.T. H.T.	T
SOURIS MICROSOFT COMFORT 4500 OPT 5 BOUTONS USB NOIR	1	15,38		15,38	15,38	6
Dont éco participation DEEE : 0,02 € H.T.						
Total éco participation DEEE : 0,02 € H.T.						

T.V.A. acquittée sur les débits			Ventilation Net H.T.		Montant Brut H.T.	
Taux	Total Net H.T.	Total T.V.A.	Matériels	Logiciels	Remise	Montant Net H.T.
6 TVA 20,0 %	15,38	3,08	15,38	0,00	15,38	15,38
			Services	0,00	Montant T.V.A.	3,08
			Divers	0,00	Montant T.T.C.	18,46
			Mensuel	0,00	Acompte	18,46
Mode de règlement			Montant		Date	
COMPTANT			Net à payer		18,46	

Une facture non payée à son échéance entraîne son exigibilité, ainsi que des pénalités de retard à raison de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, soit pour le second semestre 2017 : 2,70 % (0,904%).  
 Art. L. 441-5 - Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au deuxième alinéa I de l'article L. 441-6 est fixé à 40 euros.  
 Clause de réserve de propriété : Les marchandises désignées sur ce document restent notre propriété jusqu'à leur complet règlement et peuvent donc donner lieu à reprise si leur paiement n'est pas fait à l'échéance convenue. (Loi n° 80-335 du 12 mai 1980)

E.tudes Informatiques & Services - 103 Tournebride - 35600 Sainte-Marie - Tél. : 02 99 72 15 15 - Fax : 02 99 71 50 67  
 S. A. R. L. au capital de 80 000 Euros - SIRET 388 613 176 00048 - TVA INTRA FR 32388613176 - Courriel : info@eis-informatique.com

## Trésorerie clients : Règlements annulés

Hormis dans les listes des règlements clients, les règlements annulés n'apparaissent pas de les listes de type mouvements, remise en banque, clôture de caisse.

*Avantage : Les règlements annulés n'apparaissent pas lorsque cela n'est pas nécessaire.*

## Opération de caisse : Annuler une opération

Mise en conformité avec la loi BOI-TVA-DECLA-30-10-30-20160803 du 03/08/2016 applicable au 01/01/2018 : Une opération de caisse réglant des factures clients n'est plus supprimable, il est proposé de créer une opération de d'annulation. Cette opération d'annulation sera alors automatiquement créée.

*Exemple d'opération d'annulation :*

L.	Type	Code	Libellé	Montant	Echéance
01	RR	CH	CHEQUE BANCAIRE	-76,34	12/12/2017

Créé le 12/12/2017 à 14h15	Acompte :	0,00
	Reste dû :	-76,34
	Total :	-76,34

Client	Nom du client	Réglé le	N°Fact	Dossier	Règlement	Montant
MON CLIENT		12/12/2017	17120005	0030105	15533 ièm opération	-0,64
MON CLIENT		12/12/2017	17120007	0030107	15533 ièm opération	-9,70
MON CLIENT		12/12/2017	17120008	0030108	15533 ièm opération	-66,00

## Ventes tickets : De ticket vers facture

Une facture de ticket n'est plus modifiable une fois le paiement enregistré. Le jour de l'émission du ticket, il est possible de transformer la facture de ticket en facture "normale" en saisissant les coordonnées du client facturé. Pour cela, il faut sélectionner la vente ticket depuis le programme ventes, le programme proposera alors de saisir les coordonnées du client.

## Facturation des B.I. S.A.V.

Mise en conformité avec la loi BOI-TVA-DECLA-30-10-30-20160803 du 03/08/2016 applicable au 01/01/2018 : Inaltérabilité et sécurisation des paiements clients : un B.I. contenant au moins un paiement ne pourra pas faire partie d'une facture de B.I., il devra être facturé séparément.

## Clôtures : journalière, mensuelle et annuelle

Mise en conformité avec la loi BOI-TVA-DECLA-30-10-30-20160803 du 03/08/2016 applicable au 01/01/2018 :

Clôtures périodiques des factures et règlements clients, avec calcul du grand total de la période et du total perpétuel.

Les données de la clôture sont sécurisées et inaltérables avec chaînage et hachage de celles-ci.

Une fois la clôture d'une journée réalisée, il ne sera plus possible d'enregistrer un paiement client à cette date, ou une facture client fin de mois à cette date. Les règlements clients de la période clôturée doivent être transférés en comptabilité.

Nouveaux programmes :

### . Clôtures journalière, mensuelle et annuelle (par site) :

Le programme propose automatiquement la prochaine date ou période à clôturer en fonction de la dernière clôture réalisée.

### . Liste des clôtures par site ou société.

*Remarque : L'utilisation des clôtures journalière et mensuelle est facultative. Chaque année, il est obligatoire de réaliser au minimum une clôture annuelle. L'accès aux fonctions de la clôture est limité aux utilisateurs autorisés par le droit 67.*

Exemple de résultat d'une clôture :

Date / Taux	C.A. H.T.	C.A. T.T.C.	Encaissement	Nb fact.	Date clôture	Clé hachage	Ctrl
<b>- 2014</b>							
<b>- Janvier</b>							
- 06/01/2014	150,00	180,00	926,10	1	2017/12/12-15:19:28	5C50C1F91C1B37901E0B745BF2B3A7759493D	Ok
- 20%	150,00	180,00					
- 07/01/2014	0,00	0,00	418,00	0	2017/12/12-15:19:28	DC04D3ADFC52C8D11DA0063D809030E0D3041	Ok
- 08/01/2014	52,37	62,84	224,48	1	2017/12/12-15:19:28	67EFE6E1C283BA73A3B619A431BDB6040C1BA	Ok
- 20%	52,37	62,84					

Exemple de résultat du total grand total et du total perpétuel :

Date / Taux	C.A. H.T.	C.A. T.T.C.	Encaissement	Nb fact.	Date clôture	Clé hachage	Ctrl
<b>- Total Décembre</b>							
- 0%	3 000,00	3 000,00					
- 20%	38 700,92	46 441,10					
- 8,5%	279,54	303,30					
<b>- Total 2015</b>	<b>484 789,48</b>	<b>588 788,69</b>	<b>554 949,07</b>	<b>1167</b>	<b>2017/12/12-15:30:51</b>	<b>743FD68E48BFA07C5C3EFAAD8E29D9E031C</b>	<b>Ok</b>
- 0%	4 233,83	4 233,83					
- 20%	479 584,69	575 501,63					
- 8,5%	900,41	976,94					
<b>- Total perpétuel</b>							
- 0%	67 969,56	67 969,56					
- 18,60%	333 295,58	395 288,55					
- 20,60%	1 262 024,04	1 522 001,00					
- 19,60%	6 580 018,69	7 869 702,35					
- 5,50%	134,39	141,78					
- 20%	891 556,58	1 069 867,90					
- 8,5%	900,41	976,94					

## Archivage

Mise en conformité avec la loi BOI-TVA-DECLA-30-10-30-20160803 du 03/08/2016 applicable au 01/01/2018 :

Archivage des factures et règlements clients, et création de fichiers XML contenant les archives.

Les données de l'archivage sont sécurisées et inaltérables avec chaînage et hachage de celles-ci.

Seules les factures soldées sont archivées. Les factures soldées après l'archivage seront incluses dans l'archivage suivant.

Nouveaux programmes :

### . Archivage par site.

Le programme propose automatiquement la prochaine période à archiver, seule la date de fin de période est modifiable. La période maximum autorisée est d'une année.

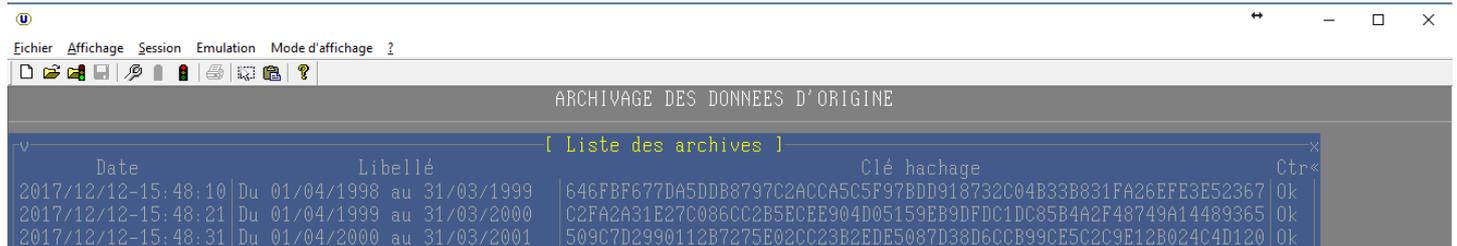
### . Liste des archives par site

Remarques :

. L'archivage des données est une fonctionnalité qui doit exister dans le logiciel, il est de la responsabilité de l'utilisateur de le réaliser ou non. L'accès aux fonctions d'archivage est limité aux utilisateurs autorisés par le droit 68.

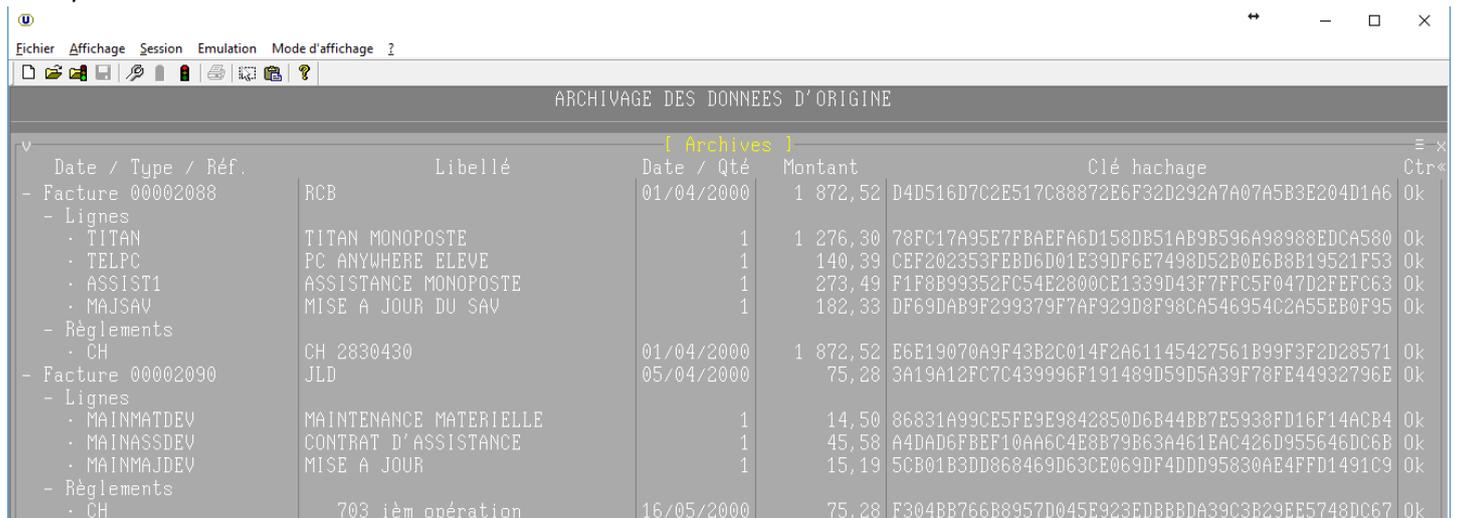
. La fonctionnalité de purge, étant facultative, sera fournie prochainement.

Exemple de liste des archives :



Date	Libellé	Clé hachage	Ctrl
2017/12/12-15:48:10	Du 01/04/1998 au 31/03/1999	646FBF677DA5DDB8797C2ACCA5C5F97BDD918732C04B33B831FA26EFE3E52367	0k
2017/12/12-15:48:21	Du 01/04/1999 au 31/03/2000	C2FA2A31E27C086CC2B5ECE904D05159EB9DFDC1DC85B4A2F48749A14489365	0k
2017/12/12-15:48:31	Du 01/04/2000 au 31/03/2001	509C7D2990112B7275E02CC23B2EDE5087D38D6CCB99CE5C2C9E12B024C4D120	0k

Exemple de détail d'une archive :



Date / Type / Réf.	Libellé	Date / Qté	Montant	Clé hachage	Ctrl
- Facture 00002088	RCB	01/04/2000	1 872,52	D4D516D7C2E517C88872E6F32D292A7A07A5B3E204D1A6	0k
- Lignes					
- TITAN	TITAN MONOPOSTE	1	276,30	78FC17A95E7FBAEFA6D158DB51AB9B596A98988EDCA580	0k
- TELPC	PC ANYWHERE ELEVE	1	140,39	CEF202353FEBD6D01E39DF6E7498D52B0E6B8B19521F53	0k
- ASSIST1	ASSISTANCE MONOPOSTE	1	273,49	F1F8B99352FC54E2800CE1339D43F7FFC5F047D2FEFC63	0k
- MAJSAV	MISE A JOUR DU SAV	1	182,33	DF69DAB9F299379F7AF929D8F98CA546954C2A55EB0F95	0k
- Règlements					
- CH	CH 2830430	01/04/2000	1 872,52	E6E19070A9F43B2C014F2A61145427561B99F3F2D28571	0k
- Facture 00002090	JLD	05/04/2000	75,28	3A19A12FC7C439996F191489D59D5A39F78FE44932796E	0k
- Lignes					
- MAINMATDEV	MAINTENANCE MATERIELLE	1	14,50	86831A99CE5FE9E9842850D6B44BB7E5938FD16F14ACB4	0k
- MAINASSDEV	CONTRAT D'ASSISTANCE	1	45,58	A4DAD6FBEF10AA6C4E8B79B63A461EAC426D955646DC6B	0k
- MAINMAJDEV	MISE A JOUR	1	15,19	5CB01B3DD868469D63CE069DF4DDD95830AE4FFD1491C9	0k
- Règlements					
- CH	703 ièm opération	16/05/2000	75,28	F304BB766B8957D045E923EDBBDA39C3B29EE5748DC67	0k

Exemple de résultat du fichier XML d'une archive :

```
▼ <UneFacture>
  ▼ <Entete>
    <Document>F</Document>
    <NumFacture>00002090</NumFacture>
    <DateFacture>2000-04-05</DateFacture>
    <CodeCiv>.....</CodeCiv>
    <NomClient>JLD</NomClient>
    <Rue1>326, AVENUE</Rue1>
    <Rue2/>
    <Rue3/>
    <CodePostal>72000</CodePostal>
    <Ville>LE MANS</Ville>
    <CodePays>FR</CodePays>
    <TvaIntra/>
    <TotalHt>62.94162</TotalHt>
    <TotalTtc>75.28</TotalTtc>
    <Escompte>000000</Escompte>
  ▼ <Hachage>
    3A19A12FC7C439996F191489D59D5A39F78FE44932796E452841C583D8DA41B2
  </Hachage>
</Entete>
```

12 Nouveautés Galion - Titan - Affaires

## Factures archivées

Mise en conformité avec la loi BOI-TVA-DECLA-30-10-30-20160803 du 03/08/2016 applicable au 01/01/2018 :

- . Une facture archivée est uniquement consultable, un règlement ne peut pas y être ajouté, le code état et autres informations complémentaires ne peuvent pas être modifiées.
- . Gestion des doublons clients : Un client associé à une facture archivée ne peut pas être supprimé lors de la fusion de clients doublons. Il pourra l'être une fois la facture purgée, lorsque cette fonctionnalité sera disponible.

13 Nouveautés Galion - Titan

## Facturations clients en compte : Remise sur article fournisseur

Prise en compte de la règle 167 :

- . Soit la remise article est recherchée en fonction du fabricant de l'article (article existant uniquement).
- . Soit la remise article est recherchée en fonction du fournisseur de commande indiqué dans la ligne de vente (article existant ou non).

En recherches multiples articles, lorsque les prix affichés sont ceux d'un client en compte, la recherche de la remise par fournisseur s'effectue selon la valeur de la règle; soit en fonction du fabricant de l'article, soit en fonction du fournisseur de commande de l'article.

*Remarque : En facturations clients, lorsque l'article n'existe pas c'est la seconde condition qui est appliquée.*

## Facturations clients : Saisie de la date de facture

Lorsque la règle 451 est active, la date de facture est saisie au moment de la facturation client.

Dans ce cas, il est maintenant possible de faire (Echap) et abandonner la facturation, le document ne deviendra pas une facture.

*Avantage : Vous avez fait (F1) facture un peu trop vite, vous pouvez abandonner lors de la saisie de la date de facture.*

## Facturations clients : Emails des avis : message par défaut de l'email

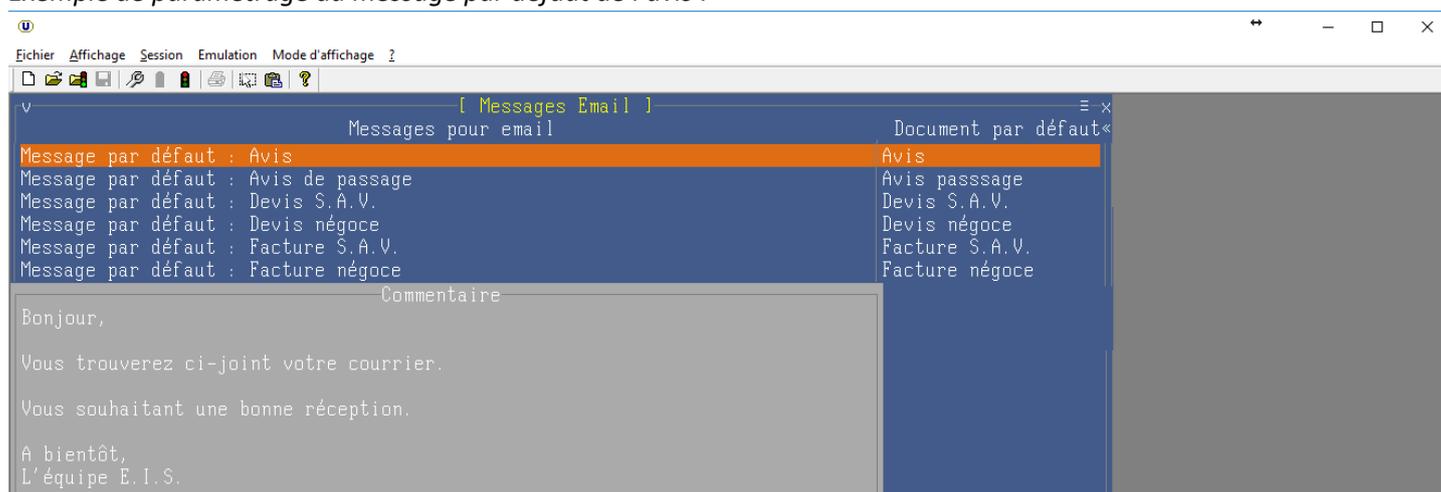


Pour l'envoi par email d'un avis (F5) en facturations clients, le message par défaut de l'email peut-être paramétré.

*Remarque : Pour les avis de passage, le message par défaut est paramétré spécifiquement.*

*Avantage : Vous pouvez mettre un message par défaut réservé aux avis.*

*Exemple de paramétrage du message par défaut de l'avis :*



## Total général des impayés : nouveaux mots-clés

Ajout de mots-clés permettant d'afficher le mode de paiement et les conditions de paiement du client ou du fournisseur. Pour les clients, ainsi que ceux de la facture lorsqu'ils sont forcés.

*Avantage : Vous pouvez voir les conditions de paiement de chaque facture impayée.*

## Articles : Suivi des prix promotions

Chaque modification du montant ou de la date de promotion de l'article est mémorisée dans le suivi des prix de celui-ci.

*Remarque : Pour consulter le suivi de l'article, faire (F7) depuis le programme **Articles**.*

**Recherches multiples articles : Graphe des entrées/sorties**

La case à cocher "Graphe" est retirée, la graphe s'affiche est faisant tabulation.

**Liste des commandes fournisseurs à effectuer : Actualisation**

La touche (F4) permet d'actualiser la liste.

**Facturations clients : Suivi de l'email d'un avis**

Dans le cas de l'envoi par email d'un avis, le contenu de l'email n'était pas mémorisé dans le suivi du dossier.

**Facturation clients : Date de livraison d'origine**

Prise en compte de la règle 168 :

Lorsque la règle est active et selon le type d'article ou si celui-ci est sous garantie.

Dans le cas d'un changement d'entête de facture ou d'un échange de matériel, la date de livraison d'origine peut se mettre automatiquement dans le commentaire de la ligne afin qu'elle apparaisse bien sur l'édition de la facture.

*Avantage : La date de livraison d'origine est bien indiquée sur la nouvelle facture.*

*Remarque : Cette date de livraison d'origine a toujours été prise en compte dans le cas du S.A.V. sur l'appareil vendu.*

*Exemple de facture au 12/12/17 avec un article dont la date de livraison d'origine et le 15/09/17 :*

```

Inex.   Réf : UN ARTICLE
Désignation : EXEMPLE : CHANGEMENT D'ENTETE FACTURE OU ECHANGE
Qté cdée   :      1      Enlèvemt : C      Fournis : .....
Qté livrée  :      1      Prévu le : 12 12 2017  Réf.Cde : UN ARTICLE
Type vente  : Pièce      Livré le : 15 09 2017  Z.Rech. :
T.V.A. ( 6 ) :      20 %      .....      Marque : ...
  
```

**FACTURE 17120011** du 12/12/2017

Désignation	Qté Livr.	P.U. H.T.	Rem.	P.U. Net	P.T. H.T.	T
EXEMPLE : CHANGEMENT D'ENTETE FACTURE OU ECHANGE GARANTIE 1 AN Date de livraison le 15/09/2017	1	100,00		100,00	100,00	6

## Galion et sites marchands : Edition des documents

Il est possible d'associer un formulaire d'édition différent pour les ventes marchandes et ainsi avoir l'édition des commandes ou factures "marchandes" avec un logo, un téléphone ou des CGV différentes des commandes ou factures magasins.



## Nouveau type de documents : Rapport d'intervention

. Le rapport d'intervention est l'équivalent du justificatif d'une intervention sous garantie, il est refacturable, mais ce n'est pas une facture, tant qu'il n'est pas refacturé, tout est modifiable.

Une fois qu'il est refacturé, la modification est limitée : les adresses clients, les articles, la main d'œuvre et les frais ne sont plus modifiables, tout le reste est modifiable.

. Lorsque l'avis des factures de refacturation d'un rapport d'intervention est fait, le rapport d'intervention est ensuite entièrement modifiable et de nouveau refacturable.

. Un rapport d'intervention non refacturé peut être changé en bon ou facture, un rapport d'intervention refacturé peut être changé en facture.

*Avantage : Vous pouvez modifier certaines informations du rapport d'intervention même si celui-ci est refacturé alors que le justificatif, remplacé par une facture à 0, ne sera plus modifiable.*

## Edition du rapport d'intervention

Le formulaire d'édition Pdf du rapport d'intervention peut être spécifique (paramétrage à effectuer), à défaut c'est celui de la facture qui est utilisé.

Tant tous les cas, il ne sera pas chiffré (aucun montant ne s'imprimera)

*Avantage : Vous pouvez remettre le rapport d'intervention sous garantie au client, sans que celui-ci soit chiffré.*

## Refacturation : Rapport d'intervention

. Refacturation du rapport d'intervention, tel qu'un justificatif : A01 et/ou B01

. Refacturation à nouveau du rapport d'intervention quand les avoirs des A01 et B01 sont effectués, création de AA1 et/ou BB1, jusqu'à 8 avoirs et refacturations maximums.

*Avantage : Vous pouvez corriger le rapport d'intervention et créer de nouvelles factures et fichiers constructeurs.*

## Statistiques S.AV. : Rapport d'intervention

Dans les statistiques, le rapport d'intervention est traité comme un bon à facturer.



## Plan comptable : Paramètres pour la déclaration de TVA

Fenêtre *Divers*, pour les comptes fournisseurs :

- . Ajout de la rubrique *Déclaration de TVA* : afin d'indiquer la méthode de déclaration de TVA du fournisseur (Débits ou encaissements).
- . Ajout de la rubrique *Type de prestation* : afin d'indiquer si celui-ci réalise des livraisons de biens ou des prestations de services.

## Contrôle des dates de paiements fournisseurs

Ce nouveau programme permet de reporter la déclaration de TVA des factures de prestations de services à leur date de paiement, afin qu'elles ne soient pas prises en compte à leur date de facture.

Ce programme affiche la date de paiement des factures fournisseurs, pointées lors du lettrage ou lors du transfert bancaire, il affiche également le type de prestation du fournisseur (de services ou de biens).

Il est possible de saisir, modifier et supprimer une date de paiement. Il est possible de supprimer la date de paiement d'un compte fournisseur, d'un journal ou d'une prestation pour les cas où ce n'est pas la date de paiement qui doit être prise en compte pour la déclaration de TVA.

La date de paiement ainsi conservée de chaque facture, est automatiquement dupliquée dans la date de report de la déclaration de TVA.

## Déclaration de la TVA : Dates de paiements fournisseurs

Liste des écritures antérieures :

- . La date de report saisie est immédiatement mémorisée dans l'écriture et non plus lors de la validation, il est ainsi possible de quitter le programme sans valider tout en conservant la saisie des dates de report.
- . Le programme de contrôle des dates de paiements fournisseurs permet de reporter la déclaration des factures à leur date de paiement, mais les factures non payées des prestataires de services ne doivent pas être prises en compte dans la déclaration, celles-ci apparaissent dans la liste des écritures antérieures afin de pouvoir saisir une date de report, si besoin.

*Remarque : Cette dernière fonctionnalité est conditionnée au bon paramétrage des comptes fournisseurs.*